

II. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Élaborer un cadre référentiel complet, opérationnel et adapté pour la maintenance des infrastructures et des équipements de laboratoire se basant sur les exigences de l'ISO 15 189.

III. TACHES A REALISER PAR LE CONSULTANT

Le consultant devra :

1. Etablir un diagnostic de l'existant (type d'appareil, infrastructure, pratiques, outils, et organisation) en tenant compte des différents niveaux de complexité et de risque des laboratoires.
2. Identifier les besoins et les écarts par rapport aux bonnes pratiques.
3. Définir une stratégie de maintenance (préventive, corrective, prédictive).
4. Élaborer un référentiel normatif et opérationnel.
5. Proposer des outils de gestion et de suivi de la maintenance.

IV. LIVRABLES

Le consultant devra produire les livrables suivants :

- La note méthodologique finalisée ;
- Un rapport de diagnostic détaillé ;
- Un cadre référentiel de maintenance validé comprenant :
 - Politiques et principes de maintenance.
 - Procédures standardisées.
 - Plans de maintenance (par type d'équipement et infrastructure),
 - Indicateurs de performance.
 - Système de gestion de la maintenance.
 - Un plan de mise en œuvre.
- La version provisoire du référentiel ;
- La version finale du référentiel validée ;
- Un guide d'utilisation du référentiel.

V. ÉTENDUE DE LA MISSION

La mission couvrira notamment :

- Infrastructures (bâtiments, réseaux, sécurité, utilités : eau, électricité, climatisation, etc.),
- Équipements de laboratoire (scientifiques, analytiques, informatiques),
- Systèmes associés (chaîne du froid, ventilation, etc.).

VI. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Cette consultation est prévue entre juillet et novembre 2026 pour une durée estimée 22 jours, avec un calendrier détaillé à proposer par le consultant.

VII. QUALIFICATIONS ET EXPERTISE

Le consultant devra justifier des qualifications et compétences suivantes :

- Diplôme supérieur (ingénierie, maintenance, biomédical) ;
- Expérience confirmée en maintenance d'infrastructures et des équipements de laboratoire ;
- Expérience dans l'élaboration de référentiels ou normes ;
- Connaissance des standards internationaux (ex : ISO, OMS, etc.) ;
- Excellentes capacités rédactionnelles et de communication.

VIII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

IX. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard le **30 Juin 2026 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, UGFM, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou à l'adresse électronique : f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : TDR Elaboration d'un cadre référentiel pour la maintenance des infrastructures et des équipements de laboratoire.

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.